

COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 06 novembre 2023

Date de convocation : 28/10/2023

Délibération N° 2023/07/056

Nombre de membres :

En exercice :	27
Présents :	19
Votants :	25
Quorum :	14

OBJET : RAPPORTS D'ACTIVITES SUR LES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF POUR L'EXERCICE 2022 – EAU 17

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, MORAUD Laurent, WATTEBLED Stéphane, TREFFANDIER Nathalie, DAVID Claudia, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : FOURRÉ Jean-Luc pouvoir à PANNAUD Éric, CANUS Daniel pouvoir à GIRARD Jean-Paul, FOURNALES Sandrine pouvoir à GAUDIN Christine, LE MENI Nadège pouvoir à DAVID Claudia, GIRAUDEAU Samuel pouvoir à TREFFANDIER Nathalie, GUÉRIN Florian pouvoir à MORAUD Laurent.

Excusées : BOTON Monique, LATOUCHE Céline

Secrétaire de séance : CARTON Jean-Pierre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-5 et D.2224-1 et suivants,

Vu les rapports d'activités sur l'eau potable et l'assainissement d'EAU 17 joints, présentés au Comité Syndical de Eau 17 le 16 juin 2023,

Considérant que ces rapports font l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique,

Considérant que par renvoi aux dispositions applicables, les syndicats mixtes doivent établir un rapport annuel d'activités,

Considérant les rapports d'activités sur l'eau potable et l'assainissement transmis par EAU 17,

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des rapports d'activités 2022 sur l'eau potable et l'assainissement d'EAU 17.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits
Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de Séance

Éric PANNAUD

Jean-Pierre CARTON



Acte rendu exécutoire après
dépôt en sous-préfecture et
publication ou notification le